



ÉVALUATION DES RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ À DOMICILE

L'évaluation des risques en matière de sécurité à domicile est un sujet d'intérêt qui nous concerne tous! C'est une **pratique organisationnelle requise (POR) par Agrément Canada**. Au delà de la sécurité de l'utilisateur, cela concerne également celle des personnes proches aidantes, des familles et des membres de l'équipe qui participent à la prestation de soins et services sans oublier celle des autres prestataires.

L'évaluation est effectuée dans le cadre d'un plan de transition d'un milieu de soins et services au domicile ou pour des soins et services à domicile dans le cadre d'un plan d'intervention (Agrément Canada, 2024).

Cette bonne pratique se démontre lorsque :

1. Une évaluation des risques en matière de sécurité à domicile est effectuée pour chaque usager au début de la planification des soins et services.
2. L'évaluation des risques en matière de sécurité à domicile porte sur l'environnement physique intérieur et extérieur. Cela permet de vérifier la salubrité et la sécurité des lieux, à partir d'un **outil commun** utilisé par l'équipe. Les risques suivants sont considérés, à différents moments de l'intervention et selon le contexte clinique :
 - ✓ les risques liés à l'état de santé physique et mentale tel que la prise de médicaments, les troubles de santé ou les situations sociales nécessitant plus de surveillance et la présence de déficiences.
 - ✓ les risques liés aux soins de base tels que les soins d'hygiène, l'entretien domestique, la préparation des repas, etc.;
 - ✓ les risques liés à l'isolement social;
 - ✓ les risques de chutes;
 - ✓ les risques liés aux expositions chimiques et biologiques ainsi que ceux liés aux incendies;
 - ✓ la capacité à se mobiliser lors de situation d'urgence et de sinistres.
3. L'information obtenue est utilisée dans le cadre de la planification et de la prestation de soins et services à domicile. Elle est communiquée aux partenaires qui participent à la prestation de soins et services à domicile avec le consentement préalable de l'utilisateur.
4. L'évaluation des risques en matière de sécurité à domicile est régulièrement mise à jour et elle est utilisée pour améliorer les soins et services offerts à l'utilisateur.
5. Les usagers, les personnes proches aidantes et les familles reçoivent de l'information concernant les enjeux identifiés et des interventions réalisées afin de réduire voire éliminer les risques à la sécurité.

Liens utiles :

DSAPA et DDITSADP : [Formulaire DSAPA et DDITSADP et procédure d'utilisation](#)

Tous :

PowerPoint : [Dépister et évaluer les risques en matière de Sécurité à domicile](#)

Outil : [Outil de mesure Sécurité à domicile](#)